

Mise en ligne : 25 janvier 2014.  
Dernière modification : 22 septembre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

COMPAGNIE INDO-CHINOISE DE PLANTATIONS  
filiale de la Compagnie générale financière  
pour la métropole et les colonies (CGFMC)(Fommervault)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CGFMC.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CGFMC.pdf)

Ex-plantations de caféiers Ellies, Mathée et Cie  
à Phu-Man, Hoa Muc, Đông Giao et Ma Hum (4.671 hectares)(Tonkin).  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ellies\\_Mathee\\_et\\_Cie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ellies_Mathee_et_Cie.pdf)

---

*Bulletin des annonces légales obligatoires* du lundi 11 juin 1928  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1928)

Compagnie indochinoise des plantations (en formation). — Capital de 11 millions en 110.000 actions de 100 fr.

---

Compagnie Indo-Chinoise de Plantations  
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1928)

Actuellement en formation, cette société anonyme aura pour objet toutes opérations concernant l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière, notamment l'acquisition et l'exploitation de concessions situées en Indo-Chine.

Siège à Paris, 150, boulevard Haussmann. Le capital prévu : 11 millions.

---

COMPAGNIE INDOCHINOISE DE PLANTATIONS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1928)

La deuxième assemblée constitutive de cette société a eu lieu le 14 juin, sous la présidence de M. Gaston de Fommervault. Le capital a été fixé à 11 millions de francs, en 110.000 actions de 100 fr., dont 16.000 sont attribuées à l'apporteur et 94.000 sont à souscrire et libérer en espèces, à raison de moitié lors de la souscription, le solde suivant appels du conseil. Il a été créé 10.000 parts de fondateur dont le nombre ne pourra être augmenté par la suite, dont 4.200 attribuées à la société Ellies Mathée et Cie et 5.800 à la Compagnie générale financière pour la Métropole et les Colonies.

La société a pour objet social l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière, notamment l'acquisition et l'exploitation de concessions, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciale ou financières pouvant s'y rattacher.

---

Compagnie indo-chinoise de plantations  
(*La Journée industrielle*, 21 juin 1928)

Nous avons publié, le 16 juin, un compte rendu succinct de la deuxième assemblée constitutive, tenue par cette société anonyme au capital de 11 millions, dont le siège est à Paris, 150, boulevard Haussmann.

Ajoutons que le premier conseil d'administration est composé de MM. Gaston de Jouinervaut [Fommervault], à Paris, 150, boulevard Haussmann ; Georges Ellies <sup>1</sup>, à Biganos (Gironde) ; Alexandre de Lafaulotte <sup>2</sup>, à Paris, 16 bis, avenue Bosquet ; André Mallet <sup>3</sup>, à Paris, 37, rue d'Anjou ; René Mathée, négociant, à Mareil-Marly (Seine-et-Oise), et Émilien Mazet <sup>4</sup>, industriel, à Saïgon (Cochinchine).

---

(Les Archives commerciales de la France, 28 juin 1928)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite Cie INDO-CHINOISE DE PLANTATIONS, 150, bd Haussmann. — 99 ans. — 11 millions de francs. — 14 juin 1928. — *Journal Spécial des Sociétés* (pub. du 16 juin 1928).

---



Coll. Olivier Galand

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Olivier\\_Galand.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf)

COMPAGNIE INDO-CHINOISE DE PLANTATIONS  
Société anonyme au capital de 11.000.000 de fr.

---

<sup>1</sup> Georges Ellies (1874-1969) :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Georges\\_Ellies-Hanoi.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Georges_Ellies-Hanoi.pdf)

<sup>2</sup> Alexandre de Lafaulotte (1876-1957) : administrateur, entre autres, de la Ciegénérale financière pour la métropole et les colonies :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Lafaulotte\\_1876-1957.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Lafaulotte_1876-1957.pdf)

<sup>3</sup> André Mallet (1897-1964) : banquier à Paris. Administrateur (1928), puis président (1934) des Étains de l'Indo-Chine. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains\\_de\\_l\\_Indochine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains_de_l_Indochine.pdf)

<sup>4</sup> Émilien Mazet : distillateur à Saïgon, administrateur de sociétés :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Emilien\\_Mazet.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Emilien_Mazet.pdf)

divisé en 110.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Revel, notaire à Paris, le 7 juin 1928

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 29 juin 1928

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur : Gaston de Fommervault  
Par délégation du conseil d'administration : ?  
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Société [*sic* : *Compagnie*] indochinoise de plantations  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juillet 1928)

Cette société a été formée à Paris, au capital de 11.000.000 de francs, par M. [Gaston] de Fommervault, à la suite du voyage d'études que ce financier a fait l'hiver dernier au Tonkin. Le 15 juin dernier, cette société se rendit acquéreur de la Société Ellies, Mathée et Cie, moyennant 300.000 \$, 16.000 actions de 100 fr. (soit 123.000 fr.) et 4.000 parts de fondateurs (valeur nulle si l'affaire ne marche pas très bien).

M. de Fommervault fait une bonne affaire car les quatre plantations faisant l'objet de cette société sont en plein rapport et celles de Phu Mân et de Hao Muc sont les plus vastes du Tonkin.

Pour peu que les plantations aient la même valeur qu'il y a deux ans, il faudra que les actions atteignent une valeur de 300 fr. pour que les apporteurs aient fait une affaire avantageuse.

M. de Fommervault a personnellement pris une option sur les actions détenues par MM. Mathée et Fafart <sup>5</sup>, c'est-à-dire sur la majorité des actions de la Plantation des Terres-Rouges du Thanh-Hoa (mise en valeur par M. de Villeroy). Il est donc probable que nous verrons cette plantation passer aux mains de la Société indochinoise de plantations (quelle dénomination vague !)

Et que fait-on des actionnaires ?  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 août 1928)

Un de nos abonnés nous écrit :

Mon cher directeur,

Je lis dans votre n° du 22 juillet :

« M. de Fommervault a personnellement pris une option sur les actions détenues par MM. Mathée et Fafart, c'est-à-dire sur la majorité des actions de la plantation des

<sup>5</sup> Alphonse Fafart (1873-1934) : ancien fondé de pouvoirs de la maison Roque. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Roque\\_freres-Haiphong.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Roque_freres-Haiphong.pdf)

Terres-Rouges du Thanh-Hoa. Il est donc probable que nous verrons cette plantation passer aux mains de la Société indochinoise des plantations ».

Je lis dans *la Revue des valeurs coloniales* du 16 juin 1928 :

« Introduction. — Compagnie Indochinoise des Plantations.

« Insertion, pour émission de 94.000 actions constituant le capital en numéraire sur les 110.000 actions de 100 fr. composant le capital total de 11.000.000 fr. et pour création de 10.000 parts de fondateur. Cotation éventuelle des actions et parts. »

Je vous prie de me faire connaître s'il s'agit de la même société.

Et que fait-on là-dedans des actionnaires ? Est ce qu'on les livre comme des moutons à la foire, sans même leur demander leur avis ?

Veillez agréer, etc.

X.

RÉPONSE. Il s'agit vraisemblablement de la même société ; quant aux actionnaires, nous supposons que ce sont des moutons, comme dans toutes les sociétés ; on demande la vie et non l'avis d'un mouton.

---

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

La Compagnie indochinoise de plantations a appelé les deux quarts restant à verser sur le capital.

---

Indochinoise de Plantations

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 septembre 1928)

On annonce que M. de Fommervault aurait pris une option personnelle sur les actions des Terres Bouges de Thanh-Hoa possédées par MM. Ellies, Mathée et Cie.

Il est donc probable que la Société des Terre Rouges de Thanh-Hoa sera annexée à la Compagnie Indochinoise de Plantations récemment constituée au capital de 11 millions de francs pour prendre la suite de la Société Ellies, Mathée et Cie.

Ajoutons aux renseignements que nous avons déjà donnés sur cette affaire que les apports ont été rémunérés par la remise aux porteurs d'une somme en argent de 300.000 piastres, plus 16.000 actions d'apport de 100 francs et 4.000 parts de fondateurs sur les 10.000 créées.

---

Conseil colonial de Cochinchine

Séance plénière 28 du 14 novembre 1928

(*L'Écho annamite*, 14 novembre 1928)

Commission des concessions & des affaires diverses

6° Biên-hoà. — Concession par marché de gré à gré au profit de M. Sipièrre agissant au nom et pour le compte de M. Fommervault de 2 parcelles de terrains domaniaux sises à Bao dinh D. 9164.

---



Compagnie indochinoise de plantations  
(*Le Merle mandarin*, satirique hebdomadaire, 5 juillet 1929)  
[lettres minuscules]

Il sera bon, avant de s'intéresser à cette entreprise, de savoir sur quels résultats effectifs on peut tabler.

Dès le 11 juin 1928, le président du conseil d'administration de la Compagnie indochinoise de plantations, M. Gaston de Fommervault, signait, en cette qualité, une notice au *B. A. L. O.* portant cette date laquelle apprend que cette société, alors en formation, a pour objet l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des concessions faisant l'objet de l'apport indiqué ci-après et de tous les autres domaines et la vente de leurs produits.

La société en commandite simple « Ellies, Mathée et Cie » a fait apport de la propriété de quatre concessions définitives situées en Indochine et comprenant une étendue totale d'environ 4.670 hectares, de tous les droits qu'elle possède sur diverses concessions provisoires ou demandes de concessions, de la propriété de diverses parcelles de terrains contiguës aux dites concessions ou enclavées dans leurs limites, des plantations établies en ces domaines, des constructions édifiées pour son exploitation, du bétail d'élevage, du matériel et des animaux servant à l'exploitation, des produits de toute nature, exception faite pour les récoltes en magasin.

En rémunération de cet apport, il était attribué 16.000 actions de 100 francs et 4.200 parts.

Le capital a été fixé à 11 millions, en 110.000 actions de 100 francs, dont 91.000 de numéraire à libérer moitié à la souscription ; le surplus sur appels du conseil.

Il était, en outre, créé 10.000 parts, dont 4.200 étaient attribuées comme il est dit ci-dessus, et les 5.800 de surplus allaient à la Cie générale financière pour la Métropole et les Colonies, fondateur, et dont l'apport n'est pas énoncé à la notice.

Elles ont statutairement droit 25 % des superbénéfices, après 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions et 10 % du surplus au conseil.

Les concessions dont il s'agit ci-dessus sont situées dans les provinces de Son-Tây, Ninh-Binh et Thanh-Hoa. L'actif exclus [*sic : exclu*] de l'apport paraît avoir été payé 300.000 piastres en espèces.

On ne rencontre pas trace de publication de comptes jusqu'ici, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant en raison de ce que la société n'a pas encore tout à fait un an d'existence. Il ne semble pas que l'on ait tenté encore le placement dans le public, mais cela viendra fatalement, puisque l'insertion au *B.A.L.O.* de l'an dernier était précisément faite en vue, d'une part, de l'émission des 94.000 actions de numéraire ; de l'autre, de la cotation éventuelle des actions et des parts de la société : il y a là une menace que la défaveur jetée sur le groupe des valeurs indochinoises a, sans doute, retardée, mais il n'était pas oiseux de la signaler dès aujourd'hui, quand ce ne serait que pour engager les capitalistes, le jour ou ils seront sollicités, de voir de près si les résultats acquis justifient le prix qui leur sera demandé et cela d'autant que le personnel dirigeant comprend des personnalités qui ont été déjà vivement discutées, ce qui ne serait rien si elles étaient vraiment au-dessus de toute discussion.

---

Indochinoise de Plantations  
Assemblée ordinaire du 6 novembre 1929

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier exercice de votre société comprend le temps écoulé depuis le 16 juin, date de sa constitution définitive, jusqu'au 31 décembre 1928, soit environ six mois.

Le domaine primitif comprenait, indépendamment de l'usine principale de Phu-Man pour le traitement du café et des habitations, les quatre plantations de Phu-Man, Hoa Muc, Đông Giao et Ma Hum, couvrant au total 4.671 hectares.

D'autre part, afin d'étendre son champ d'activité sur le groupe du Sud, constitué par les plantations de Đông-Giao et Ma Hum, votre société s'est assuré le contrôle de la Société des Terres-Rouges du Thanh-Hoa (à Nhu Xuân) d'une superficie de 858 hectares dont 578 en propriété et 180 en concession provisoire. Cent mille caféiers, dont soixante mille déjà en plein rapport, se trouvent répartis sur ce domaine, où nous disposons, également du bétail, des bâtiments et du matériel nécessaire à l'exploitation.

En résumé, les diverses propriétés de votre société s'élevaient, à fin 1928, à 5.779 hectares, dont 5.249 à titre définitif.

Elles sont toutes parfaitement desservies par diverses voies de communication et la main-d'œuvre s'y recrute facilement à un prix normal.

Sur le domaine primitif, 800 hectares environ sont occupés par des plantations de caféiers, comprenant 750.000 pieds de différents âges appartenant aux variétés « arabica » et « excelsa ». Nous nous proposons de développer la culture de cette dernière variété particulièrement robuste et productive.

D'autre part, nous avons l'intention de procéder à des extensions portant sur environ 300.000 pieds de la variété excelsa.

Nous avons eu à déplorer, en cours d'exercice, un **typhon violent** dont les conséquences ont été assez sérieuses sur certaines des plantations. La récolte, de ce fait, n'a atteint, pour l'ensemble, que 65 tonnes de café marchand.

Notre cheptel se trouve, au 31 décembre 1928, ramené à 2.756 têtes contre 3.372.

Le compte de profits et pertes du premier exercice, dont la brève durée a été nécessairement consacrée à l'aménagement de votre société, fait apparaître un solde débiteur de 19.154 fr. 61.

N.D.L.R. — Évidemment, c'est pitoyable. Une récolte de 65 tonnes pour 700.000 pieds, qui, normalement, devraient donner 300 t. ; ceci est en grande partie le fait du typhon ; mais n'aurait-il pas mieux valu avouer la vérité vraie : le fait de la direction.

Plus délicat que M. Octave Homberg, qui accuse si facilement ses directeurs, M. de Fommervault passe sous silence ce que tout le monde au Tonkin sait très bien. La direction étant changée, **il y a lieu d'espérer que même les plus terribles typhons se montreront moins dangereux que certains ingénieurs agronomes** ; on admet aujourd'hui que l'expérience et le travail sont préférables aux plus ronflants diplômés et nous croyons savoir que l'exercice 1929 sera plus encourageant.

L'exercice 1928 était bien le premier de la société mais les plantations sont anciennes. **Elles avaient été créées par M. [Marius] Borel, qui n'est pas ingénieur agronome, qui est tout simplement le planteur le plus habile et le plus expérimenté du Tonkin, et n'auraient jamais dû tomber au point de décadence où les a réduites l'action de ce que l'on veut bien appeler typhon.** Pourquoi ne pas avouer la chose ?

La vérité vraie est moins décourageante que les explications fournies. L'affaire n'est peut-être pas absolument brillante mais elle vaut mieux que bien d'autres.

*(L'Éveil économique de l'Indochine, 27 avril 1930)*

---

Compagnie indo-chinoise de plantations  
(La Journée industrielle, 7 novembre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre 1928 et d'une durée exceptionnelle de 6 mois, se soldant par une perte de 19.154 francs, la société étant encore à cette époque en période d'installation.

Le rapport signale que la société s'est assurée le contrôle de la Société des Terres-Rouges de Thanh-Hoa et qu'elle envisage d'augmenter ses plantations.

Les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Octave de Fommervault, Gaston Sipièrre et Alphonse Fafart ont été ratifiées.

*Journal officiel*  
**CONCESSIONS ACCORDÉES**  
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1930)

La Compagnie indochinoise de plantations, dont le siège est à Paris, 150, boulevard Haussmann, domiciliée à Phu-man, par Son-tay (Tonkin), est substituée à la Société Ellies Mathée et Cie dans tous ses droits et obligations sur les terrains dits de « Ma-Hum », phu de Tho-Xuan, province de Thanh-hoa, d'une contenance approximative de 250 ha.



Coll. Olivier Galand  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Olivier\\_Galand.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf)  
**COMPAGNIE INDO-CHINOISE DE PLANTATIONS**  
Société anonyme au capital de 11.000.000 de fr.  
divisé en 110.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Revel, notaire à Paris, le 7 juin 1928



Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 18 juin 1930

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR  
Un administrateur : Gaston de Fommervault  
Par délégation du conseil d'administration : ?  
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

À l'*Officiel d'Indochine*  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1930)

La Compagnie indochinoise de plantations est autorisée à se substituer à M. Rendu dans la jouissance du passage à niveau de 4 mètres sis au km. 131 de la voie ferrée Hanoï-Hué.

LISTE GÉNÉRALE PROVISOIRE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS  
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN.  
ANNÉE 1931  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1931)

N°	Noms et prénoms	Âge	Qualité donnant droit au vote	Domicile	Date d'établissement au Tonkin
5	Augé André	36	Dir. Cie indochinoise des plantations	Phu-Man (Sontay)	1929

La crise et les plantations de caféiers du Thanh-Hoa  
par René Lays [pseu]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 mai 1932)

[...] Ma-Hum. — Nous ne parlerons que pour mémoire de cette concession dont l'entretien laisse fort à désirer... pour ne pas dire plus !..

Cette concession de 600 hectares environ fut achetée par M. Borel en 1919 pour le compte de la société Ellies, Mathée.

De gros travaux y furent entrepris et, en 1922, Ma-Hum avait 80.000 caféiers dont 40.000 chari. En 1924, le nombre fut porté à 100.000 plants.

Cette plantation fut tenue en parfait état jusqu'en 1927 et, en dépit de la qualité médiocre du terrain, les 60.000 pieds en rapport donnèrent des récoltés d'une trentaine de tonnes.

Les troupeaux comprenaient alors 600 têtes de bétail environ. [...]

Les plantations de café du Thanh-Hoa

*(L'Éveil économique de l'Indochine, 5 juin 1932)*

À la suite de l'article paru dans noire numéro du 22 mai sous le titre « La crise et les plantations du Thanh-Hoa », qui aurait, d'ailleurs, dû paraître sous le pseudonyme René Lays et non pas XX, nous avons reçu de M. le directeur de la Compagnie indochinoise de plantations la lettre rectificative suivante, que nous nous faisons un plaisir de publier en raison des renseignements extrêmement intéressants qu'elle donne. Cette compagnie a passé de 1926 à 1928 par de dures épreuves et nous sommes particulièrement heureux de voir qu'elle est en train, malgré la crise, de se relever.

Phu-Man, le 26 mai 1932  
Monsieur CUCHEROUSSSET  
Directeur de l'« Éveil économique »  
41, boulevard Gambetta à Hanoï

Monsieur,

Abonné et lecteur très assidu de votre revue dont de nombreux extraits sont envoyés en France par mes soins, je serais curieux de connaître l'origine des chiffres donnés sur la plantation de Ma Hum, dans votre article intitulé « La crise et les plantations de Thanh-Hoa » paru dans le n° 738 de votre journal en date du 22 mai 1932, car ces chiffres ne sont aucunement conformes à la réalité.

En effet, il n'avait été planté à Ma-Hum jusqu'à fin 1925, qu'environ 72 000 arabicas et 4.400 charis. Ces derniers, non sélectionnés, nous ont donné en 1931 environ 3 tonnes de café marchand malgré deux typhons qui, en 1929, avaient causé de très gros dégâts à ces charis.

En 1927, 8.600 charis furent encore plantés dont, en 1928. 6.600 furent entièrement détruits par un incendie et ne furent jamais replantés.

Depuis 1928, Ma Hum, par de nouvelles plantations, possède environ 45 hectares de charis, dont environ 35 dépourvus entièrement de tronc et dont les arbres peuvent être comparés avantageusement avec ceux du même âge des plantations les mieux entretenues.

Les pépinières de Ma Hum comprennent actuellement (recensement fait le 23 mai 1932 et reçu ce jour) environ 130.000 plants de caféiers, dont environ 100.000 charis de divers âges.

Je ne veux pas parler des arabicas, presque tous disparus dès fin 1928 et dont la culture, réessayée en 1929-1930, n'a donné que de très mauvais résultats par suite du borer et de la qualité des terrains. Le fumier ne fait cependant pas défaut. Tous nos caféiers ont reçu en 1930 de 30 à 50 kg. de fumier suivant l'âge des arbres.

Ma Hum a fait 34 tonnes de café marchand en 1924, 19 tonnes en 1925, 9 tonnes en 1926, 17 tonnes en 1927 et, depuis 1928 jusqu'à 1930, les récoltes ont diminué tous les ans du fait de la disparition des arabicas ou des typhons de 1929 et remontent sensiblement en 1931.

Quand la Société Ellies, Mathée & Cie a vendu ses plantations (juin 1928), il y avait à Ma Hum 313 têtes de bétail, effectif qui a sensiblement augmenté malgré les ventes et la grande mortalité chez les vieilles bêtes. Il y a moins de bétail maintenant qu'en 1922 car Ma Hum avait été acheté spécialement pour remettre en état les animaux destinés à nos plantations du Tonkin et qui avaient été achetés sur le très grand marché qui se trouvait à cette époque (ce marché, qui n'existait plus depuis de nombreuses années, vient d'être reconstitué à Phu Tho Xuan) à proximité de notre plantation de Ma Hum.

Les renseignements donnés dans votre journal sur la plantation de Nhu Xuan (Sté des Terres Rouges du Thanh-Hoa) ont été certainement fournis par Monsieur X. et je ne puis que les approuver.

Je vous ai écrit ces quelques lignes, non pas pour vous demander une rectification de votre article, mais simplement pour protester contre certains bruits tendancieux qui courent actuellement sur nos diverses plantations.

Je me tiens à votre disposition pour vous communiquer une collection complète de photos vous montrant l'état de toutes nos plantations (Nhu Xuan compris) en fin 1930 et début 1931 et vous démontrer, ainsi, que la « réfection » totale de toutes nos plantations a été arrêtée dès le début de la crise actuelle qui, malheureusement, a suivi de très près une crise particulière à notre Société et qui avait duré de 1926 à 1928.

Les travaux effectués en 1930 nous avaient permis de tripler notre production de 1929 alors que, en général, la production de 1930 a été déficitaire dans toutes les plantations « modèles » du Tonkin et du Nord-Annam.

Vous laissant toute latitude pour publier les quelques lignes concernant Ma Hum, je vous prie d'agréer Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cie Indochinoise de Plantations et de la Sté des Terres Rouges du Thanh-Hoa.

M. AUGÉ à Phu Man (par Tong)

---

*Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 912 :*

COMPAGNIE INDOCHINOISE DE PLANTATIONS.

Phu-man par Tong,

Siège social : 150, bd. Haussmann, Paris,

Adr. tél. : « PLANTINDO »,

Tong à 16 km.

Surface totale : 3.500 ha.

Surface plantée : 600 ha.

Directeur : André Augé.

Gérant : René Burn.

---

*(L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient, 5 juin 1933)*

Le tribunal de commerce [de Hanoi] a pris acte de ce que la Compagnie indochinoise de plantations offre une indemnité de 3.000 piastres à M. Lentulo et va le rapatrier en France ; il nomme expert M. Couteau pour fixer le montant des primes de rendement auxquelles a droit M. Lentulo.

---

LE TYPHON DU 2-3 OCTOBRE 1933  
RENSEIGNEMENTS OFFICIELS SUR LES DÉGÂTS CAUSÉS  
*(L'Avenir du Tonkin, 6 octobre 1933)*

.....  
Province de Son-Tây. — D'une enquête sur place, il résulte que les plantations d'aracas de My-Khê, Mochan (Société des cafés Borel) et de Thai-Binh (Société des Plantations indochinoises Ellies-Mathé) ont relativement peu souffert.

Les pertes sont estimées par le personnel de ces domaines :

a) Pour My-Khé à 40 tonnes (chiffre donné par le gérant) ou 10 tonnes (chiffre plus vraisemblable donné par le cai) ;

b) Pour Mo-chan, à 20 tonnes ;

c) Pour Thai-Binh, à 4 tonnes.



Les charis, abîmés par dessouchage et ébranchage, ont perdu leurs fleurs et ne portent que des fruits minuscules. Mais les dégâts sont moins importants que pour les arabicas : les fruits ne se sont pas détachés.

Sur la concession de M. Reynaud, où tous les bâtiments ont été abattus, les dégâts seraient considérables. À Thai-Binh, les pertes s'évaluent à 1.000 p. ; beaucoup de bâtiments ont été endommagés.

En résumé, les planteurs, y compris M. Raynaud, estiment les pertes immédiates de 40 à 50 tonnes.

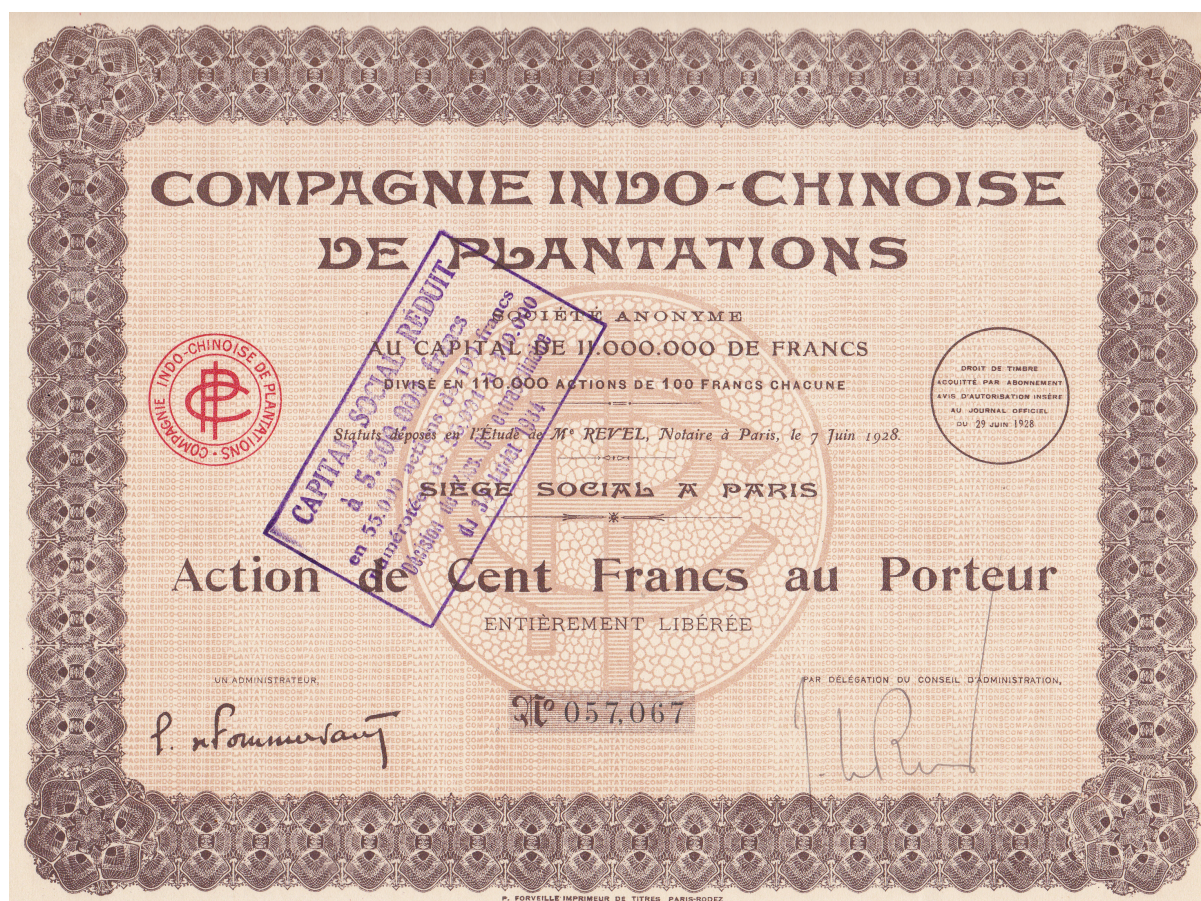
Mais il est à craindre que nombre de plants dessouchés aient eu leurs racines brisées. Sur ce point, des précisions ne pourront être données que dans huit jours. Les pertes pourraient alors atteindre 25 % de l'effectif des plantations.

Quant aux accidents de personnes, deux morts et deux blessés. De nombreuses paillotes ont été renversées. Par poutre, les dommages causés aux bâtiments administratifs sont insignifiants. La circulation est restée normale.

.....

---

1934 (JUILLET) : CAPITAL SOCIAL RÉDUIT DE 11 À 5,5 MF



Coll. Olivier Galand

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Olivier\\_Galand.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf)

COMPAGNIE INDO-CHINOISE DE PLANTATIONS  
Société anonyme au capital de 11.000.000 de fr.  
divisé en 110.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Revel, notaire à Paris, le 7 juin 1928

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 29 juin 1928

CAPITAL SOCIAL RÉDUIT  
à 5.500.000 francs  
en 55.000 actions de 10 francs  
numérotées de 55.001 à 110.000  
Décision de l'ass. g<sup>le</sup>. extraordinaire  
du 31 juillet 1934

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Gaston de Fommervault  
Par délégation du conseil d'administration : ?  
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Les Assemblées d'hier  
Compagnie indochinoise des plantations  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 31 juillet 1934)

Vote de la réduction du capital de 11 millions à 5.500.000 fr. et de la création de 10.000 parts série B ayant droit à 15 % des superbénéfices. Modification des statuts en conséquence.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE  
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N <sup>o</sup> matricule	Noms et prénoms	Professions	Adresses
1.172	Augé (André)	Directeur de la Compagnie Indochinoise de Plantations	E n congé en France

Résultats d'exercices  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juillet 1936)

Compagnie indochinoise des plantations. — Les comptes des exercices 1932-1933 et 1934, qui seront présentés à l'assemblée du 30 juillet, font ressortir une perte globale de l'ordre de 4 millions.

AEC 1937/1085 — Cie Indochinoise de plantations,  
5, rue La-Boétie, PARIS (8<sup>e</sup>).

Tél. : Anjou 92-70. — Télég. : Plantindo-Paris. — © : Lugagne, A. Z. français. — R.C. Seine : 233.928 B.

Capital. — Société anon., fondée le 14 juin 1928, 11.000.000 de fr. en 110.000 actions de 100 fr. libérées, dont 16.000 d'apport attribuées à MM. Ellies Mathée et Cie avec 4.200 parts bénéficiaires, capital réduit en 1934 à 5.500.000 fr. — Parts : 10.000 A et 10.000 B.

Objet. — Exploitation de plantations de caféiers au Tonkin et toutes opérations concernant l'agriculture et l'exploitation forestière en Indochine.

Conseil. — MM. René Mathée, admin.-dél. ; Georges Ellies, Bendall-Manley <sup>6</sup>, Lucien Rappel <sup>7</sup>.

---

Compagnie indochinoise des plantations  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 octobre 1938)

L'assemblée ordinaire du 5 octobre a approuvé les comptes des exercices 1936-1937.

L'assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a voté la dissolution de la société.

---

---

<sup>6</sup> BENDALL Manley Nicolas (dit Manley-Bendall) : né à Bordeaux, le 17 janvier 1876. Successivement administrateur de la Banque coloniale d'études mutuelles (1931) et de sa suite, la Banque générale pour la France et les Colonies, son représentant à la Société générale du golfe Guinée (SGGG) et à la Compagnie indochinoise de plantations. Administrateur de Savana : tissage à Pondichéry. Auteur de nombreuses communications sur l'océanographie, l'astronomie, la météorologie et les sciences connexes. Chevalier de la Légion d'honneur, etc. Dom. : Monségur (Gironde). Décédé en 1966.

<sup>7</sup> Lucien Rappel : administrateur de la Banque coloniale d'études mutuelles (1931) et administrateur délégué de sa suite, la Banque générale pour la France et les Colonies,.